Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_92-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	29
Vote		
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0		
Date de la convocation		
23 juin 2026		
N° de la délibération		
2026-92		

L'an 2026, le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 23 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 23 juin 2026.

Présents (27) : M. Christian TROADEC, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Catherine BOULANGER, Fabienne RICHARD

et MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Alan LE BUREL, Patrice LE DU, Yann MANAC'H, Jean-Yves NICOLAS, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (2) : Hélène GUILLEMOT à Evelyne LE GUERN, Valérie LUCAS à Christian TROADEC

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Daniel COTTEN

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 3 juillet 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 3 juillet 2026

Vente de terrains à Pont Daoulas

Rapporteur : Isabelle LE LEON

Par délibération en date du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal avait autorisé la vente et l'échange de terrains situés à Pont Daoulas. Suite au bornage, il a été constaté que seul une vente serait nécessaire à l'opération.
De fait, les propriétaires de la parcelle C 414 située à Pont Daoulas, souhaiteraient acheter les parcelles communales C 950 et C 951 bordant leur propriété. Visuellement, les deux parcelles font déjà parties de leur propriété. Le terrain de la parcelle C 371 ne serait pas enclavé car ils envisagent également de l'acquérir à son propriétaire privé.
Le pôle d'évaluation domaniale, sollicité pour évaluer ce bien, l'a estimé à 4 € le m². Les frais de transfert de propriété seraient à la charge des acquéreurs.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_92-DE



Le dossier a été présenté à la commission d'urbanisme du 26 mai 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent la vente des deux parcelles au prix de 4€ le m²**
- **Autorisent le maire ou l'adjointe déléguée à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.**

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 30 juin 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX-PLOUGUER - 29270 -